



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Tullins**

L'Arc-en-Ciel



Bienvenue à vous !

Toute l'équipe de *L'Arc-en-Ciel* vous souhaite la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas,

les activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort et sécurité sont les buts de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 60 places en hébergement permanent.



Votre cadre de vie

Situé à Tullins, entre Grenoble et Valence, à proximité de Voiron, *L'Arc-en-Ciel* bénéficie d'un cadre verdoyant et d'une magnifique vue sur les massifs du Vercors et de la Chartreuse.

L'établissement propose 60 places en hébergement permanent dont 13 places dédiées à des personnes qui présentent des troubles cognitifs, rendant difficile le maintien à domicile ou la vie dans un hébergement standard. La communication, l'accompagnement, les animations et les soins sont organisés et adaptés en fonction des besoins des habitants.

L'établissement comprend également un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) labellisé dont l'objet est de proposer, en journée, aux habitants présentant des troubles du comportement et cognitifs, des activités sociales ou thérapeutiques visant à maintenir leur autonomie.

Tout sera mis en œuvre pour que vous vous sentiez véritablement chez vous. L'équipe pluridisciplinaire est à votre écoute au quotidien, pour répondre au mieux à vos demandes et participer à votre bien-être et à votre confort, dans le respect de votre autonomie.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 20 m², les 60 chambres sont équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans votre logement, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils pourra être effectuée

avec l'aide de l'agent de maintenance ; vous devrez apporter votre téléviseur, mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagé avec du mobilier et un lit adaptés, ce logement est le vôtre, vous y êtes chez vous. Vous pouvez vous y installer avec vos petits meubles, vos objets personnels et de décoration. Vous pouvez également recevoir votre famille ou vos amis quand vous le désirez.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end ou en vacances. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** est fait dans chacun des logements chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table fournis par l'établissement) et le lavage de vos vêtements personnels sont effectués toutes les semaines. Il convient de marquer vos affaires avec des étiquettes à votre nom. Nous pouvons vous proposer cette prestation lors de votre emménagement. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat, comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de vos proches si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** de l'établissement et du jardin sont assurés par l'agent de maintenance. Si vous le souhaitez, vous pouvez également participer à l'entretien des espaces verts selon vos envies et vos capacités.
- **Votre courrier** personnel vous est distribué chaque jour. Vous pouvez déposer à l'accueil les lettres affranchies que vous souhaitez envoyer.
- La liberté de **culte** est respectée au sein de la résidence.
- **Un salon de coiffure** est ouvert un jour par semaine (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
- **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins, qui seront alors à votre charge.
- Vous pouvez déposer vos **objets de valeur** dans le coffre de la résidence.





Les membres du personnel feront preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Les salariés de *L'Arc-en-Ciel* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque membre du personnel fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** inclut les métiers suivants : cuisinier, agents et responsable cadre de vie, agent de maintenance.
- **L'équipe de soins** inclut les métiers de médecin coordonnateur, infirmier coordonnateur, psychologue, infirmiers diplômés d'État, aides-soignants, agents de soins, aides médico-psychologiques, référent de la vie sociale et éducateur en activités physiques adaptées.
- **Le service administratif** inclut, outre la direction, le métier d'assistant de direction.

Une cuisine faite maison

La cuisine est dirigée par un(e) chef(fe) cuisinier que nous vous invitons, si vous le souhaitez, à rencontrer avec vos proches.

L'équipe de cuisine propose des repas variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant ainsi que des recommandations de la commission de restauration composée d'habitants de la résidence.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez. Un salon dédié est prévu à cet effet. Il suffit d'informer l'accueil 48 heures à l'avance.

Le petit déjeuner est servi en chambre ou dans le salon. Le déjeuner est servi en salle à manger et le dîner en salon aux étages. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner à partir de 7h30 ;
- le déjeuner à 12h ;
- la collation de 15h30 à 16h ;
- le dîner à 18h15.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Le programme élaboré par le référent de la vie sociale est varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, travaux manuels, lecture du journal, thés dansants, repas à

thème, pique-niques, gymnastique adaptée, ateliers thérapeutiques (médiation animale, art-thérapie, stimulation sensorielle, jeux interactifs...), jardinage, sorties.

Des rencontres sont régulièrement organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Une commission de la vie sociale se réunit régulièrement pour recueillir vos avis et vos suggestions.

Les temps forts de la semaine sont affichés dans le hall d'entrée et à chaque étage de l'établissement.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, la salle à manger du rez-de-chaussé et les salons des étages sont à votre disposition.

Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.





Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

La qualité des soins

La résidence *L'Arc-en-Ciel* est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec le conseil départemental et l'ARS qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure...) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis : il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses transmises à votre médecin traitant. Il réalise des prescriptions médicales en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs

nécessitant une organisation adaptée des soins. Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation. Votre médecin traitant est dans tous les cas informé des prescriptions réalisées. Les horaires de présence du médecin coordonnateur vous sont communiqués.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer.

La liste des informations pratiques et des documents nécessaires le jour de votre emménagement vous a été communiquée lors de notre première rencontre.

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall d'entrée).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le

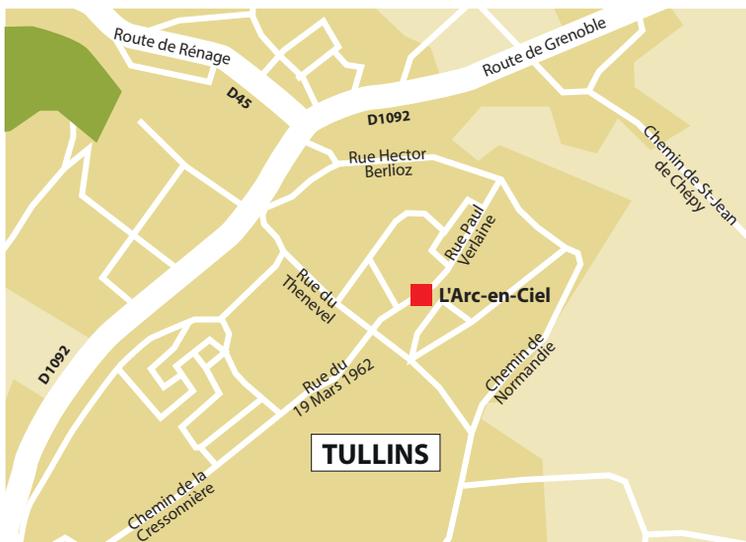
règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Décembre 2021. Crédits photo : Thomas Goupy
Réalisation : hand'M

Moyens d'accès : SNCF : gare de Tullins
Bus : réseau interurbain – ligne A – arrêt « Tullins-Fures »

L'Arc-en-Ciel
Maison de retraite médicalisée
(EHPAD)

2, rue Charles Baudelaire – 38210 Tullins
Téléphone : 04 76 07 86 57
Courriel : larcenciel@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 122 établissements et plus de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org